

**AVIS PUBLIC**

**ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance tenue le 6 mai 2024 à 18 h 30, le règlement suivant :

- Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs – exercice financier 2024 (RCA23-27004) (RCA23-27004-1).

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

**FAIT À MONTRÉAL, CE 23<sup>E</sup> JOUR DE MAI 2024.**

**La secrétaire d'arrondissement,**

**Dina Tocheva**